









Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée

FACULTÉ DE PHARMACIE

Sommaire et particularités

NUMÉRO	2-675-1-5
CYCLE	Cycles supérieurs
TITRE OFFICIEL	Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée
TYPE	Diplôme complémentaire de 2e cycle
CRÉDITS	15 crédits
MODALITÉ	Avec travail dirigé

-  Admission à l'automne
-  Cours de jour
-  Offert au campus de Montréal
-  Stages obligatoires
-  Temps plein
-  Demi-temps
-  Non offert aux candidats étrangers avec un permis d'études
-  Obligation de détenir un permis d'exercice de l'Ordre des pharmaciens

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Anne-Julie Frenette (Option pratique en établissement de santé) 514 343-6111 poste 3071
anne.julie.frenette@umontreal.ca

David Williamson (Option pratique en établissement de santé) 514-343-6111 poste 1924
david.williamson@umontreal.ca

Caroline Lafrenière (Options pratique en établissement de santé et Pratique ambulatoire) 514 343-6111 poste 4882
caroline.lafreniere.1@umontreal.ca

Réjean Lemay (Option pratique ambulatoire) 514-343-6111 poste 0686
rejean.lemay@umontreal.ca

Présentation

Le programme permet d'acquérir des connaissances spécialisées, des habiletés, des valeurs et des attitudes de façon à prodiguer des soins pharmaceutiques de pratique avancée.

Il permet également de contribuer à la réalisation d'une recherche en milieu de pratique pharmaceutique (ex.: recherche évaluative, clinique, qualitative, économique, pharmacoépidémiologique, pharmacocinétique ou de technologie pharmaceutique).

Objectifs

Le diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée permet au pharmacien d'acquérir et d'appliquer des connaissances en pharmacothérapie avancée et de développer son leadership et sa créativité. Les diplômés de ce programme auront le rôle de prodiguer des soins pharmaceutiques complexes dans un contexte interdisciplinaire, d'améliorer les systèmes d'utilisation des médicaments et de participer à l'exécution des projets de recherche dans les domaines de la pratique de la pharmacie dans les établissements hospitaliers et ambulatoires.

Forces

- Stages consacrés à la prestation de soins en milieu hospitalier et ambulatoire, au sein d'une équipe interdisciplinaire et dans des milieux de formation agréés par la faculté durant l'année de résidence. Un mentor rencontre le résident à intervalles réguliers tout au long de ses apprentissages.
- Réalisation d'un projet de recherche innovateur en milieu de pratique pharmaceutique avec le support de professeurs et de cliniciens dont l'expertise est reconnue.
- Une bourse octroyée à tous les candidats admis à l'option Pratique en établissement de santé.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlements

Précision sur le programme

La formation de 2^e cycle en pharmacothérapie avancée (M. Sc.) est répartie sur deux programmes suivis concurremment qui totalisent 60 crédits, soit :

- la maîtrise (pharmacothérapie avancée) de 45 crédits
- le Diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée) de 15 crédits

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être admis à la maîtrise (pharmacothérapie avancée)

Le candidat a l'obligation de suivre concurremment la maîtrise (pharmacothérapie avancée) selon l'option dans laquelle il a été admis et le diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée). Aucune admission ne sera autorisée dans un seul de ces deux programmes.

2. Statut étudiant

Option pratique en établissement de santé

- L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein.
- Chaque étudiant est responsable d'avoir un ordinateur portable conforme aux exigences et configurations requises. L'étudiant est responsable de s'assurer du bon fonctionnement de son ordinateur. Ne pas se conformer à ces exigences pourrait empêcher un étudiant de compléter son examen et ainsi d'avoir un échec par absence.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de résident à la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux - condition imposée par la norme 2.1.5 des critères d'agrément du Conseil canadien de la résidence en pharmacie d'hôpital.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de membre résident de l'APES.

Option pratique ambulatoire

- L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein ou à demi temps.
- Chaque étudiant est responsable d'avoir un ordinateur portable conforme aux exigences et configurations requises. L'étudiant est responsable de s'assurer du bon fonctionnement de son ordinateur. Ne pas se conformer à ces exigences pourrait empêcher un étudiant de compléter son examen et ainsi d'avoir un échec par absence.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein et la scolarité maximale est de 9 trimestres à temps plein. La scolarité minimale est de 5 trimestres à demi temps et la scolarité maximale est de 9 trimestres à demi temps.

4. Évaluation

Le candidat doit réussir les évaluations de tous les cours des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours.

5. Fin de la candidature

La candidature aux programmes de la maîtrise et du Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée prend fin et l'étudiant est exclu des programmes dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour l'ensemble des cours des deux programmes de formation

- si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours de l'ensemble des deux programmes de formation
- si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation à un cours, dans l'un ou l'autre des deux programmes de formation.

Modalités de la seconde évaluation

Les modalités de la seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou toute autre forme d'évaluation jugée adéquate. Elles doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.

En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

6. Conditions d'obtention des diplômes émis conjointement

Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir le diplôme de la M. Sc. pharmacothérapie avancée, soient :

- la maîtrise en pharmacothérapie avancée
- le Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2020:** Du 1^{er} janvier 2019 au 15 mars 2020
- **Automne 2021:** Du 1^{er} janvier 2020 au 15 mars 2021

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE	CAPACITÉ D'ACCUEIL
Biologie (Sciences)	Baccalauréat	90 crédits	1-235-1-0	Jour	Limitée
Pharmacie	Doctorat de 1 ^{er} cycle	164 crédits	1-675-1-1	Jour	Limitée
Sciences biomédicales	Baccalauréat	90 crédits	1-484-1-0	Jour	Limitée
Sciences biopharmaceutiques	Baccalauréat	90 crédits	1-670-1-0	Jour	Limitée

Structure du programme (2-675-1-5)

Version 02 (A18)

Le Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée comporte 15 crédits. Il est offert selon deux options :

- option Pratique en établissement de santé (segment 70),
- option Pratique ambulatoire (segment 71).

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70 PROPRE À LA SPÉCIALISATION PRATIQUE EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Les crédits de cette option sont tous obligatoires, dont 6 crédits sont attribués à la recherche.

Cette option s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en établissement de santé.

Bloc 70A

Obligatoire - 14 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PHA 6110	Soins pharmaceutiques pratique avancée 1	2.0J	PHA 6140	Soins pharmaceutiques pratique avancée 4	2.0J
PHA 6120	Soins pharmaceutiques pratique avancée 2	2.0J	PHA 6220	Recherche en pharmacie	6.0J
PHA 6130	Soins pharmaceutiques pratique avancée 3	2.0J			

Bloc 70B Atelier

Obligatoire - 1 crédit.

COURS	TITRE	CR.H.
PHA 6320	Ateliers en évaluation de l'information	1.0J

SEGMENT 71 PROPRE À LA SPÉCIALISATION PRATIQUE AMBULATOIRE

Les crédits de cette option sont tous obligatoires, dont 6 crédits sont attribués à la recherche.

Cette option s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en milieu communautaire.

Bloc 71A

Obligatoire - 13 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PHA 6130	Soins pharmaceutiques pratique avancée 3	2.0J	PHM 6433W	Soins pharmaceutiques: néphrologie-hématologie	1.0
PHA 6220	Recherche en pharmacie	6.0J	PHM 6508	Interactions médicamenteuses	1.0
PHM 6424W	Soins pharmaceutiques: néphrologie-cardiologie	1.0	PHM 6895	Marketing des services pharmaceutiques: implanter un service	1.0
PHM 6429W	Soins pharmaceutiques - Néphrologie-Endocrinologie	1.0			

Bloc 71B Atelier

Obligatoire - 2 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PHA 6310	Ateliers en pratique pharmaceutique	1.0
PHA 6320	Ateliers en évaluation de l'information	1.0J

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Droit	Baccalauréat	101 crédits	1-325-1-0	Jour
Médecine	Doctorat de 1 ^{er} cycle	200 crédits	1-450-1-0	Jour
Médecine	Année préparatoire - santé	40 crédits	1-450-4-0	Jour
Pharmacothérapie avancée	Maîtrise	45 crédits	2-675-1-1	Jour
Études allemandes	Baccalauréat	90 crédits	1-085-1-0	Jour

Répertoire des thèses et mémoires

Découvrez Papyrus, le dépôt institutionnel de l'Université de Montréal. Vous trouverez ici des travaux de recherche de nos professeurs et chercheurs ainsi que des thèses et mémoires de nos étudiants. : <http://papyrus.bib.umontreal.ca/>

Actualités sur la recherche

Consultez les dernières actualités sur la recherche à l'UdeM : <http://www.nouvelles.umontreal.ca/recherche/index.php>